

**DÉLIBÉRATION N° 2026-02 DU SYNDICAT MIXTE
"AERODROME MILLAU-LARZAC"**

Délibération prise en séance du 18 FEVRIER 2026 à 14H30

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 14 H 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « AERODROME MILLAU-LARZAC » s'est réuni à la salle de réunion de l'Aveyron Services de Millau sous la présidence de Monsieur Claude ASSIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE, M. Yannick DOULS.

Etaient absents et représentés :

- Mme Julie PINTRE-GALIERES ayant donné pouvoir à M. Yannick DOULS

Etaient absents : M. Thierry PEREZ, M. Sébastien DAVID

Objet : Compte financier Unique (CFU) – exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport n°2 de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Syndicat Mixte Aérodrome Millau-Larzac ;

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 18 février 2026 ont été adressés à ses membres le 5 février 2026 ;

Considérant que Monsieur Claude ASSIER, Président du Syndicat Mixte a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique et n'a donc pas pris part au vote.

Considérant que le Conseil Syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Yannick DOULS, Vice-Président du Syndicat Mixte Aérodrome Millau-Larzac.

Considérant le CFU 2025 présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 650,00	57 118,00	65 768,00
	Recettes réalisées (1)	B	6 479,29	60 184,00	66 663,29
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	98 108,21	67 499,81	165 608,02
	Dépenses réalisées (1)	E	2 020,66	48 661,22	50 681,88
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	4 458,63	11 522,78	15 981,41
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	89 458,21	10 381,81	99 840,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	93 916,84	21 904,59	115 821,43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	93 916,84	21 904,59	115 821,43

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 ;
- DONNE pouvoir à Monsieur Claude ASSIER pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

M. Claude ASSIER

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Nombre de membres en exercice : 6**
- **Nombre de membres présents ou représentés : 4**
- **Nombre de suffrages exprimés : 3**